



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
PARIS TERRES D'ENVOL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS
Du samedi 1er octobre 2022 à 09h00 au samedi 22 octobre 2022 à 12h00

Par arrêté n°2022/021, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aulnay-sous-Bois.

La modification n°3 du PLU d'Aulnay-sous-Bois a notamment pour objets :

- D'adapter les pièces règlementaires afin de préserver le tissu pavillonnaire, d'ajuster les densités sur certains espaces stratégiques et de conforter le développement des équipements et de la trame viaire ;
- D'améliorer la protection du patrimoine communal ;
- D'améliorer la formulation et la lisibilité de certaines règles ;
- D'intégrer les dispositions relatives au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer ;
- D'actualiser les servitudes et les annexes du PLU ;
- D'apporter des corrections matérielles.

L'enquête publique se déroulera **du samedi 1er octobre 2022 au samedi 22 octobre 2022**, soit pendant 22 jours consécutifs.

Monsieur Alain Maillard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **du samedi 1er octobre 2022 à 09h00 au samedi 22 octobre 2022 à 12h00**, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Au Centre administratif de la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Service Urbanisme, 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois, aux jours et horaires suivants : Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 09h00 à 12h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification3-plu-aulnaysousbois.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la Ville d'Aulnay-sous-Bois <https://www.aulnay-sous-bois.fr> et de l'EPT Paris Terres d'Envol <https://www.paristerresdenvol.fr/> ;
- depuis un poste informatique situé au Service Urbanisme du Centre administratif d'Aulnay-sous-Bois.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **du samedi 1er octobre 2022 à 09h00 au samedi 22 octobre 2022 à 12h00**, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au Service Urbanisme aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification3-plu-aulnaysousbois.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification3-plu-aulnaysousbois@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Centre administratif de la Mairie d'Aulnay-sous-Bois - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification n°3 du PLU d'Aulnay-sous-Bois - Service Urbanisme - 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois

Pendant toute la durée de l'enquête publique **du samedi 1er octobre 2022 à 09h00 au samedi 22 octobre 2022 à 12h00**, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification3-plu-aulnaysousbois.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences au Centre administratif de la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois, pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 1er octobre 2022 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 12 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 22 octobre 2022 de 09h00 à 12h00.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, par l'intermédiaire du Service Urbanisme d'Aulnay-sous-Bois (Centre administratif de la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Service Urbanisme, 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois), aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n°2022/021.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service Urbanisme du Centre administratif d'Aulnay-sous-Bois aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 allée des impressionnistes 93420 VILLEPINTE ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville d'Aulnay-sous-Bois <https://www.aulnay-sous-bois.fr> ;
- sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol <https://www.paristerresdenvol.fr/> ;
- sur le site internet <http://modification3-plu-aulnaysousbois.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration. Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU d'Aulnay-sous-Bois, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président
Bruno BESCHIZZA